

FISP Info «Newsletter»: 2016, nouvelles améliorations du règlement de prévoyance FISP.

Chères assurées, Chers assurés,

Comme d'habitude, FISP Info se propose de vous informer sur votre 2^{ème} pilier et d'éclairer les dynamiques qui régissent l'écosystème de la Prévoyance Professionnelle Suisse.

Ce n°11 privilégie des informations spécifiques à votre Caisse de Pensions (dont de nouvelles améliorations dès 2016 en matière de prestations) et traite des réalisations et défis de l'année 2015, qui mettent en jeu quelques thèmes déterminants pour l'avenir de nos systèmes de prévoyance.

Après une année 2015 qui marque le retour des effets visibles de la tempête économique héritage d'une crise de 2008 jamais résolue, quelles perspectives en 2016 ?

Comme nous l'écrivions, il nous faut poursuivre la métamorphose de notre modèle de prévoyance pour continuer à l'adapter, car l'écosystème du 2^{ème} pilier va encore évoluer:

- **Les pressions multiples autour du 2^{ème} pilier, dont nous décrivons depuis plusieurs années les causes, manifestations, effets avérés ou potentiels, vont continuer à faire prospérer un contexte de défis techniques et politiques pour les systèmes, les solutions et les acteurs de la prévoyance.**
- **La FISP continue à relever ces challenges dans ces conditions exigeantes, en intégrant les enjeux d'un marché en pleine évolution, et en exploitant les avantages de son modèle.**
- **Dans cet environnement complexe restent déterminants des principes relativement simples : volonté et moyens pour mettre en œuvre les meilleures pratiques, afin de renforcer la capacité de résistance de votre Fondation sur différents fronts.**
- **C'est tout l'objet des prochaines étapes de la stratégie FISP et du plan d'actions qui en permet la concrétisation : les améliorations offertes aux assurés en 2016 en sont une nouvelle illustration.**

Autant de sujets au centre de nombreux débats plus ou moins techniques, toujours complexes, parfois opaques, qui méritent donc des clés de lecture adaptées à tous.

Nous aurons la possibilité et le plaisir de vous retrouver prochainement à plusieurs occasions: sur le site web (www.fisp.ch) et en particulier lors de la parution du rapport annuel qui sera disponible au printemps, et lors de la conférence que la FISP organisera en 2017.



POUR GARDER LE CAP, SAVOIR ORIENTER LES VOILES...

- Après des années 2012 à 2014 très réussies pour la FISP malgré la complexité des enjeux et défis, 2015 est pour l'ensemble des caisses de pensions un «stress-test» que notre Fondation réussit à négocier en maintenant le cap.
- 2015 est en effet un exercice financier et économique marqué par des conditions extrêmes en terme de succession d'évènements adverses, aussi soudains que considérables, voire exceptionnels.
- La FISP réduit les impacts de la volatilité de marchés sous l'emprise des banques centrales, avec des résultats préservant les capitaux gérés et permettant d'octroyer à nouveau des prestations de qualité.
- En synthèse : garder le cap, faire le dos rond et préparer l'avenir, pour passer ces temps agités sans nuire à la mission de prévoyance à long terme.

DU CÔTÉ DES FINANCES - 2015: UNE ANNÉE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE MARQUÉE PAR UNE SUCCESSION INÉDITE DE CHOCS EXCEPTIONNELS.

Après 3 années où votre Fondation a pu réaliser d'excellentes performances en matière financière grâce à une gestion exploitant les meilleures opportunités sans prise de risques majeurs (+23% en 3 ans), la FISP a su faire le «dos rond», dans une année 2015 placée sous le signe de chocs successifs sur les marchés financiers, dont les experts s'accordent sur la nature assez exceptionnelle.

Ce qui apparaît sans doute le plus inédit est le cumul et le caractère successif, si ce n'est synchrone, des défis qui sont à relever : double tempête sur les actions et les devises suite à l'annonce de la BNS, évènements géopolitiques en Russie et au Moyen-Orient, déceptions économiques en Chine et dans les pays émergents,... On en oublierait presque la crise de la Grèce et l'épisode VW qui ont pourtant également pesé sur l'évolution des bourses.

Ainsi, 2015 apparaît comme une pause dans les rendements obtenus, mais aussi comme une année charnière où des points d'inflexion sont en vue en ce qui concerne les politiques des banques centrales, et où certaines limites semblent être atteintes quant à la valorisation de certains marchés.

Seule constante envisagée, le maintien de conditions très volatiles sur les marchés qui nécessite de poursuivre les travaux en cours pour adapter notre gestion à des défis toujours renouvelés.

Autant de thèmes et de problématiques qui légitiment plus que jamais la stratégie FISP menée avec constance et vigilance en matière de gestion des risques et des coûts.

Il s'agit, au-delà des constats de complexité, de continuer à implémenter les moyens d'une stratégie dédiée aux intérêts durables des assurés, dont les résultats concrets se traduisent en améliorations de prestations et en terme de protection financière, concernant ses proches ou son pouvoir d'achat.

DU CÔTÉ DES PRESTATIONS POUR LES ASSURÉS - UN NOUVEAU RÈGLEMENT 2016: DES PRESTATIONS ENCORE MEILLEURES ET PLUS ÉQUILIBRÉES.

Comme nous le précisons dans nos autres informations (lettre d'information de janvier, rapport annuel de mai), l'année 2015, malgré un contexte compliqué sur les marchés financiers, a permis à votre fondation de faire évoluer son offre 2^{ème} pilier grâce à l'entrée en vigueur d'une nouvelle version de son règlement de prévoyance.

DU CÔTÉ DES ASSURÉS - UNE «PREMIÈRE» RÉUSSIE... À SUIVRE: LA CONFÉRENCE DES ASSURÉS DE LA FISP DU 5 NOVEMBRE 2015.

L'événement annoncé a connu un beau succès avec plus de 230 assurés inscrits, que la FISP remercie d'avoir répondu à cette proposition de rencontre qui permet d'éclairer des thèmes qui les intéressent directement.

Les participants, aux profils d'âge et de fonction variés, représentaient largement les établissements adhérents à la Fondation.

Ils ont reçu des informations sur le 2^{ème} pilier et sur leur Fondation de prévoyance, et ont pu poser des questions aux intervenants mandatés par la FISP (directeur, gérant administratif, expert en prévoyance).

Les échanges se sont poursuivis lors d'une verrée, où les membres du Conseil de la Fondation se sont joints à des discussions qui ont montré l'intérêt des assurés pour les solutions 2^{ème} pilier offertes.

Compte tenu des échos positifs reçus, la Fondation se réjouit de renouveler cette action courant 2017, les informations seront communiquées en temps utile.

DU CÔTÉ DE L'IMMOBILIER - LE PARC S'AGRANDIT: NOUVEAUX LOGEMENTS «FISP» À LOUER

Comme nous vous en parlions dans nos précédentes communications, la FISP a concrétisé en 2015 le renforcement de sa poche immobilière en achevant la construction de 2 nouveaux immeubles locatifs à Lausanne et Martigny (cf. photos).

Vous trouverez les références des régies en charge des locations des immeubles propriétés de la Fondation sur le site www.fisp.ch.

D'autres actions de ce type sont en cours, dans le cadre d'une politique d'investissement favorisant la diversification des sources de rendement au moyen de placements dont les caractéristiques et les modalités d'exploitation sont toujours sélectionnées avec soin.

MARCHÉ 2^{ÈME} PILIER - PRÉVOYANCE VIEILLESSE 2020: PHASE DE DÉBATS PARLEMENTAIRES ET ENJEUX DE SOCIÉTÉ.

Comme nous le relevons, les pressions (finance, démographie, parties prenantes) sur nos systèmes de prévoyance ne sont pas prêtes de s'affaiblir, qu'elles soient objectives ou orchestrées.

Les travers de schémas proposant de «cotiser plus pour avoir la même chose» peuvent être sans doute largement évités en exploitant tous les avantages d'un modèle de prévoyance.

En particulier, pour les modèles bénéficiant de la volonté et de la capacité d'une organisation et de son organe suprême à mettre en œuvre des solutions échappant aux influences et contraintes de natures diverses d'un écosystème 2^{ème} pilier chamboulé.

Dans ce contexte prégnant, la stratégie de la FISP n'est donc pas de nier l'existence de tendances inédites, voire défavorables au maintien d'une prévoyance de qualité, mais de se donner les moyens de répondre à cette nouvelle donne pour résister aux réponses généralement promues, visant à réduire les prestations à défaut de cotisations supplémentaires.

Pour y parvenir, la FISP ne fait aucun compromis sur le respect des impératifs techniques et des contraintes de conformité légale, mais s'efforce d'en utiliser réellement tous les potentiels, au service d'un modèle visant à créer

et redistribuer de la valeur de manière durable. Une illustration : l'utilisation d'un taux dit «technique» de 2.75% (imposé par des normes générales qui semblent peu adaptées aux caractéristiques spécifiques de la Fondation, notamment en matière d'allocation d'actifs, d'outils et de techniques de gestion financière), s'il impose des réserves supplémentaires que la fondation constitue, n'a pas modifié la volonté d'atteindre des résultats financiers permettant de rémunérer les prestations des assurés de taux plus élevés sur le long terme.

Facteur clé de cette démarche, la stratégie de placements et la réalisation de ses objectifs permettent donc de conforter les décisions en matière de maintien de taux de conversion et d'évolution maîtrisée en la matière.

La FISP fait ainsi appel aux meilleures pratiques en matière d'évaluation de ses équilibres de fonctionnement et de financement des prestations sur le long terme, notamment via une étude, revue tous les ans, d'adéquation des actifs financiers gérés aux passifs représentés par des engagements de prévoyance résultant de prestations assurées.

Cette action s'inscrit dans une démarche exemplaire en matière de bonne gouvernance, dont les fruits ont aussi pu être objectivés, par exemple via les excellents résultats d'un mandat d'audit externe sur les notions de coûts de gestion financière, ayant permis d'évaluer l'ensemble des coûts (yc implicites) de la fondation et de saluer un rôle de précurseur en la matière.

Ces divers travaux permettent également de s'assurer que tous ses partenaires partagent des objectifs prioritaires : tout faire pour optimiser l'exploitation et maximiser le périmètre des budgets exploitables raisonnablement, pour se donner les moyens de mener une politique responsable, de raison mais non de résignation devant les défis de la prévoyance.

Nous reviendrons dans nos prochaines communications sur l'évolution des enjeux techniques et politiques relatifs à nos systèmes de prévoyance.



«Immeuble à Lausanne»



«Immeuble à Martigny»

APRÈS DES AMÉLIORATIONS SUCCESSIVES CES DERNIÈRES ANNÉES, LA FISP MET À DISPOSITION DE SES ASSURÉS UN NOUVEAU RÈGLEMENT DE PRÉVOYANCE EN VIGUEUR DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2016.

Comme vous pourrez le constater en le consultant en détails (www.fisp.ch), les articles suivants ont été modifiés, afin d'apporter des améliorations essentielles en faveur des assurés :

- Incitation à renforcer son 2^{ème} pilier : les rachats volontaires des assurés (art. 21.2) sont désormais « protégés » en cas de décès (ceci pour tous les rachats effectués à partir du 01.01.2012).
- Vers l'égalité de traitement en cas de maladie et d'accident : le principe de coordination des prestations avec les autres assurances (art. 30) est applicable en cas de maladie et d'accident (avant, les prestations FISP étaient exclues si l'assurance-accidents ou militaire intervenait).
- Définition et dispositions pour tendre vers l'égalité de traitement concubin/conjoint (art. 18).
- Simplification : le remboursement de la « rente pont AVS assuré » est simplifié (art. 13.3).
- Ajustements vers les normes légales : il n'est désormais plus possible de différer le paiement des prestations en cas de retraite anticipée. Cette option (art. 12) ainsi que l'assurance externe (art. 27) sont donc supprimées. Le montant de la rente de conjoint divorcé correspond désormais à celui de la rente minimale prévue par la LPP (art. 19.2).